

---

<b><u>Nombre de membres en exercice:</u></b> 10	<b>Séance du 08 février 2023</b>
<b><u>Présents :</u></b> 7	L'an deux mille vingt-trois et le huit février l'assemblée régulièrement convoquée le 08 février 2023, s'est réunie sous la présidence de
<b><u>Absents :</u></b> 2	<b><u>Sont présents:</u></b> Mathieu BAECHLE, Nathalie CERVEAUX, Jean Pierre DEFRANCE, Pierrette DEFRANCE, Maxime FAIRISE, Michel FORTERRE, Michèle MATHIEU
<b><u>Pouvoirs :</u></b> 1	<b><u>Représentés:</u></b> Rémi SYLVESTRE par Mathieu BAECHLE
<b><u>Votants :</u></b> 8	<b><u>Excuses:</u></b>
	<b><u>Absents:</u></b> Michel BETIS, Maryse NICOLAS
	<b><u>Secrétaire de séance:</u></b> Maxime FAIRISE

---

### **Ordre du jour :**

- Demande de subvention DETR - Travaux Saint Romaric
- Classement de voirie communale
- Demande de subvention du GSCF (Groupe de Secours Catastrophe Français)
- Questions diverses :
  - renouvellement abonnement site campagnol
  - compteur d'eau du cimetière
  - révision du loyer du logement T4

### **Objet: Travaux Rue Saint Romaric - Dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de la DETR (dotation - 2023 001**

#### **Projet : Aménagement de la Rue Saint Romaric**

La rue Saint-Romaric est une voie communale qui relie la Grande Rue à Socourt. Elle est actuellement dépourvue d'aménagement, les piétons ne disposent d'aucun cheminement. Par ailleurs, la circulation y est parfois difficile lorsque les engins agricoles empruntent cette voie du fait de la faible emprise de voirie, du virage en S, du stationnement anarchique des riverains, de la présence de la rampe d'accessibilité de l'Eglise et du cimetière. La petite voie qui relie actuellement la Rue Saint-Romaric à la Grande Rue est très étroite et présente une forte pente. Elle est peu utilisée du fait de sa configuration mais également de son état. En effet, le revêtement est très endommagé.

#### **Les objectifs :**

Les principaux objectifs sur la Rue Saint-Romaric sont :

- de faciliter et d'apaiser la circulation,
- d'organiser le stationnement,
- de créer un cheminement confortable et accessible pour les piétons,

le tout en limitant l'imperméabilisation et en végétalisant intelligemment les espaces disponibles. Concernant la voie qui relie la Rue Saint-Romaric à la Grande Rue, l'objectif est de modifier son utilisation afin de sécuriser la circulation et de valoriser le paysage, permettant ainsi de diminuer l'imperméabilisation.

#### **Le descriptif :**

Les aménagements prévus Rue Saint-Romaric sont :

- la création d'un cheminement piétons confortable en enrobé noir,

- la pose d'un caniveau permettant de délimiter le cheminement de la chaussée et de collecter les eaux de la chaussée,
- la réalisation d'espaces verts plantés permettant de collecter les eaux du cheminement créé,
- la création de zones stabilisées permettant aux riverains de stationner sans gêner la circulation,
- la limitation de la vitesse à 30 km/h,
- la reprise du virage en S afin de faciliter la circulation et d'éviter aux véhicules d'empiéter sur les accotements et notamment le futur cheminement.

Les aménagements prévus au niveau de la voie qui relie la Rue Saint-Romarc à la Grande Rue sont :

- transformer la voie existante par un cheminement piéton (non accessible du fait de la forte pente naturelle du terrain),
- poser des potelets permettant de délimiter le chemin en haut et bas et d'empêcher les véhicules de s'y stationner et ainsi d'entraver la circulation des de s'y stationner et ainsi d'entraver la circulation des piétons,
- végétaliser l'espace restant.

**Montant total des travaux HT : 79 235 €**

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR et/ou DSIL

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Union européenne		
Etat DETR	25 % (79 235 €)	19 809 €
Etat DSIL		
Etat - autre		
Conseil régional Grand Est	40 % (17 590 €)	7 036 €
Conseil départemental des Vosges	20 % (79 235 €)	15 847 €
Autre		
Autre		
<b>Sous-Total financement public (80 % maximum)</b>	<b>53,88 %</b>	<b>42 692 €</b>
Fonds propres		19 543 €
Emprunts		17 000 €
<b>Sous-total collectivité</b>		<b>36 543 €</b>
<b>TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)</b>		<b>79 235 €</b>

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- ADOPTE l'opération et les modalités de financement ;

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès de la préfecture des Vosges

### **Objet: Classement voirie communale - 2023 002**

Vu la délibération DE\_2022\_029 du 01/12/2022 dans laquelle le Conseil Municipal avait accepté de classer dans les voies communales la portion reliant la Grande Rue à la Rue Saint Romaric,

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que les démarches ont été effectuées par l'ATD.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur le nouveau plan ainsi que le nouveau tableau des voies communales.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Approuve le plan de classement des voies communales mis à jour par l'ATD
- Approuve le tableau de classement des voies communales mis à jour par l'ATD
- Autorise la Maire à effectuer les démarches afin de valider ce classement et informer les différents services concernés

### **Objet: Subvention au GSCF séisme au Turquie - 2023 003**

Vu la demande reçue par mail le 06/02/2023 par le Groupe de Secours Catastrophe Français (GSCF) concernant une demande de subvention pour le séisme en Turquie du 06/02/2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'accorder une subvention au GSCF d'un montant de 100 €.

### **Questions diverses**

#### RENOUVELLEMENT DU SITE CAMPAGNOL

Les membres du conseil municipal présents souhaitent ne pas abandonner le site campagnol dédié à la commune sous l'adresse suivante : <https://avrainville-88.fr/>

#### COMPTEUR D'eau au cimetièrè

Suite à la proposition du syndicat des eaux de poser un compteur pour l'accès à l'eau dans le cimetière, les membres du conseil municipal ne souhaitent pas à avoir à régler annuellement la location de ce compteur. L'eau à la borne à l'intérieur du cimetière sera donc supprimée, il est proposé d'installer une réserve de récupération d'eau du toit de l'église au lieu et place de la borne.

#### REVISION DU LOYER T4

Suite aux derniers travaux dans ce logement, notamment une cuisine neuve, radiateur sèche serviettes, il avait été proposé d'augmenter le montant du loyer afin d'amortir ces travaux non indispensables. A ce jour, nous proposons de revoir ce sujet un peu plus tard après s'être renseigné du montant des loyers dans notre environnement A noter que ce logement se libère à fin avril.

#### TRAVAUX EN COURS

Mathieu BAECHLE fait le point sur l'ensemble des travaux sur notre commune, notamment les travaux réalisés par le syndicat des eaux du Haut du Mont, les travaux futurs rue Saint Romaric et la nécessité de déplacer le chalet sur la Place des Chanoinesses pour laisser place à du parking. Celui-ci sera disposé à l'arrière du lavoir

#### Fond de concours CCMD

La communauté de communes ayant changé ses critères d'obtention de cette subvention, la commune peut prétendre l'obtenir, nous avons donc sollicité cette dernière.

#### STERILISATION DES CHATS

L'ensemble des chats n'ayant pas été capturés en 2022, la question se pose à nouveau, mais divise les membres du conseil : affaire à suivre

Fin de séance à 21 heures 55

Fait à Avrainville,  
le 09/02/2023

Maxime FAIRISE

Michel FORTERRE

Secrétaire de séance

Maire de AVRAINVILLE